

**Arrêté temporaire n°90-2025-COU**  
**Portant réglementation du stationnement**

**AVENUE DE BORDEAUX (D99)**

Le Maire de Valence-en-Poitou,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,  
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-9,  
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,  
VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,  
VU la demande en date du 25/02/2025 émise par DESCHAMPS Christophe demeurant rue de la Mare à Vincent Montaigu, Couhé 86700 VALENCE EN POITOU représentée par Monsieur Christophe DESCHAMPS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,  
**CONSIDÉRANT** que des travaux de couverture avec pose d'échafaudage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/02/2025 au 28/03/2025 AVENUE DE BORDEAUX (D99),

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 28/02/2025 et jusqu'au 28/03/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 8 au 12 AVENUE DE BORDEAUX. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. L'échafaudage de 1m de large x 6m de hauteur x 12 m de long est installé devant le **10 avenue de Bordeaux**.  
*Le stationnement est interdit de part et d'autre pour stocker le matériel de couverture dans la zone délimitée par des barrières Heras.*

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DESCHAMPS Christophe.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 26 février 2025  
Pour le Maire,  
Maire délégué de COUHÉ

Grégoire CHASTEL



**DIFFUSION:**

- DESCHAMPS Christophe
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.